

vent sans compter, fera de fausses entrées, pour faire payer ensuite à l'épouse ou à la mère des denrées fictives qui ne sont jamais parvenues à la maison.

Parcequ'il est rigide observateur des lois, il n'en a pas une crainte, hélas ! trop imaginaire, et n'a pas à redouter leur vindicte, ou leur sanction.

Exempt de reproche, parcequ'il est exempt de faute, il n'a pas besoin pour se soustraire aux effets d'une sentence qui ne l'atteint point, de recourir à des procédés incorrects qui compromettraient avec lui des amis trop indulgents, faibles au point de manquer à leurs devoirs les plus graves.

Voilà, comment se comporte l'aubergiste irréprochable. Ce n'est pas vers lui que s'élève le triste concert des lamentations des mères et des enfants. Ce n'est pas sur lui que pèse la réprobation des bons citoyens ; sur sa tête n'est pas suspendu le glaive de la colère divine.

Mais les autres !

Eh bien ! les autres : nous vous laissons à vous-mêmes, le soin de les connaître et de les juger.